

ATELIER

Risques psychosociaux: définition, prévention et intégration dans le document unique

**Public:**

Employeur, représentant de l'employeur, manager, chef d'équipe, chef d'entreprise, travailleur indépendant

Intervenant:

Ergonome en santé au travail

Prérequis:

Etre adhérent à l'AIST43

Dates et lieux:

Disponible en ligne sur www.aist43.fr

Durée:

2 heures

Coût:

Inclus dans votre cotisation

Intégrer les risques psychosociaux (RPS) dans le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Objectifs:



- Avoir des connaissances générales sur la prévention des risques psychosociaux et le document unique
- Etre capable de définir les risques psychosociaux, en connaître les enjeux et intérêts
- Etre capable de mener une démarche de prévention et d'évaluation des RPS dans votre entreprise